

Le 23 septembre 2014

Objet : l'avis du SBLE sur le projet de loi « Croissance et pouvoir d'achat »
et demande de rendez-vous.

Monsieur Emmanuel MACRON
Ministre de l'Economie, de l'Industrie et
du Numérique
139, rue de Bercy
75012 Paris

Monsieur le Ministre,

Nous, biologistes médicaux et dirigeants des principaux réseaux de laboratoires de biologie médicale (LBM), contribuons depuis une douzaine d'années par nos efforts et nos investissements, à la modernisation de la biologie médicale française. Nous sommes ainsi passés de 2 500 sociétés d'exercice libéral en 2010 à 650 en 2014. Nous avons dans le même temps conservé un maillage de 3 400 sites de proximité employant 45 000 salariés et avons supporté dans un régime déflationniste de nos dépenses tous les coûts de restructuration et déploiement de l'accréditation obligatoire.

Nous avons pris connaissance avec surprise des mesures du projet de loi « Croissance et pouvoir d'achat » dans lequel est abordé la recommandation d'« ouverture sans restriction du capital aux non professionnels » des LBM. En effet, si les éléments contenus dans ces documents devaient être officialisés, ils tourneraient le dos aux 6 ans de travaux parlementaires ayant abouti à la loi du 30 mai 2013 relative à la biologie médicale qui a tranché la question de la détention majoritaire du capital en faveur des professionnels personnes physiques. Sur ce dernier point, nous sommes pour notre part convaincus que le retour à la situation antérieure avec utilisation de l'article 5.1 de la Loi Murcef aux Sociétés d'Exercice Libérale de biologie médicale suffit à apporter une certaine ouverture du capital **sans sacrifier** la nécessité impérieuse de conserver **51 % des droits de vote aux biologistes en exercice** dans une SEL. Ce dernier point est le seul permettant de **garantir à ce jour la pérennité de l'indépendance des biologistes** telle qu'elle est par ailleurs exigée par l'accréditation COFRAC selon la Norme ISO 15189 v2012 (4.1.1.3 Conduite éthique, La direction du laboratoire doit avoir pris des dispositions pour garantir ce qui suit: b) la direction et le personnel ne subissent aucune pression ou influence commerciale indue, financière ou autre, susceptible de mettre en cause la qualité de leurs travaux).

S'il est incompréhensible que moins de 18 mois après l'adoption de cette loi, un gouvernement issu de la même majorité parlementaire, avec la même Ministre de la Santé, remette en question les solutions adoptées spécifiquement pour la biologie médicale, cela l'est encore plus sans concertation avec la profession. En effet, toute modification des règles de détention du capital par les biologistes en exercice peut mettre en danger le maintien de la qualité des prestations de soins que nous délivrons, l'assurance de la proximité à nos usagers et de maintenir les emplois sur nos sites. Nous appelons donc à une concertation avec tous les partis en présence afin de ne pas déstabiliser pour des raisons obscures une situation actuelle acceptée par tous.

Alors que le Ministre de l'Economie annonçait le 10 juillet 2014 un futur projet de loi tendant à lutter contre les monopoles, la recommandation d'ouverture sans restriction du capital des LBM aux non professionnels créerait au contraire une situation de concentration dans un secteur à ce jour très concurrentiel et entraînerait à terme une paupérisation de la présence médicale de proximité que seuls les laboratoires et les infirmiers assurent parfois dans certaines zones rurales éloignées.

Sur le plan organisationnel votre projet de loi prévoit des évolutions positives voire pragmatiques au regard des situations existantes sur le terrain, comme l'extension géographique des activités d'un laboratoire (L.6222-5), que nous pouvons soutenir avec éventuellement quelques restrictions à débattre avec les autres organisations syndicales et qui feront l'objet d'une communication au ministre de la Santé.

Enfin, votre projet de loi, **remet en question le caractère médical de notre profession** en envisageant la possibilité d'un retour à l'autorisation des remises dont on connaît le caractère délétère à plusieurs titres :

- création de déséquilibres concurrentiels favorisant des situations de monopole de l'intervenant le plus solide économiquement,
- entretien d'un climat dichotomique entre le laboratoire et ses prescripteurs,
- désertification à terme une fois la concurrence éliminée.

Sur le plan économique, nous constatons le même revirement que sur le capital. Il y a moins de 8 mois, un accord était signé par les trois syndicats représentatifs et le directeur de la CNAMTS permettant le maintien du réseau de laboratoires en France tout en assurant la maîtrise totale des coûts de la biologie. Ce plan, contresigné par Mme Touraine au nom de la lutte contre la désertification médicale et par Mr Cazeneuve au nom de la lutte pour l'emploi est balayé sans arguments probants, avec à la clef 15 000 à 20 000 emplois qui seront perdus et autant de familles jetées dans l'angoisse. Quel français pourrait sérieusement croire qu'avec les 5,5 € qu'il dépense par mois pour la biologie libérale, le gouvernement pourra combler le trou généré par l'Hôpital ou par d'autres dépenses sociales sans contribution à une amélioration de la Santé Publique ?

Qui pourrait diriger des entreprises, assurer une biologie de qualité, investir dans nos laboratoires, sauvegarder les emplois avec une instabilité juridique et économique institutionnalisée et des Ministres qui défont aujourd'hui ce que EUX-MEMES ont signé hier ? Comment croire avec de pareilles mesures que l'emploi est la priorité du gouvernement ?

Les signataires, forces vives de la biologie médicale privée, soutiennent leurs organisations représentatives, les syndicats et les réseaux qui tentent de construire une biologie responsable. Nous Souhaitons qu'un dialogue s'instaure sur certaines dispositions du projet visant à alléger les charges du secteur mais l'ouverture sans restriction du capital des laboratoires et la fin de la régulation conventionnelle représentent une régression inacceptable de notre système de soin.

Je vous sollicite une audience et souhaite, à cette occasion, être accompagné de quelques membres du Bureau Exécutif de notre syndicat.

Nous espérons que vous voudrez bien répondre à cette demande de dialogue, et nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de nos salutations respectueuses.

Didier Benchetrit
Président du Syndicat de la Biologie Libérale Européenne,
91 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris
bioeurope@hotmail.fr